



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

♦♦♦

SÉANCE DU 27 JANVIER 2016

♦♦♦

L'An Deux Mille Seize, le mercredi 27 janvier, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 21 janvier 2016, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Raynald HAMEL, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Etaient PRÉSENTS : M. DOSSANG Guy ; Mme DELAVIGNE Nadine ; M. BEHAR Claude à partir de 18H25 (dossier 2) ; M. PRIEZ Rémi ; M. MAILLARD Jean-Marie ; M. BARRAL Fernand ; M. MARQUAIS Raynal ; M. PATTYN Patrick ; M. LEFRAND Guy ; Mme BEAUVILLARD Karène ; M. BOURRELLIER Ludovic ; M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas ; M. PAVON Jean-Pierre ; Mme AUGER Stéphanie ; M. LEPINTEUR Olivier ; M. ROUSSEL Emmanuel ; M. BOUILLIE Jean-Luc ; Mme LESEIGNEUR Diane ; M. DAIX Jean-Robert ; Mme PECQUEUX Delphine ; M. DERRAR Mohamed ; Mme LUVINI Françoise ; M. MANÉ Abdoulaye ; Mme BANDELIER Lysiane ; Mme MARAGLIANO Francine ; Mme LEON Patricia ; M. ETTAZAOUI Driss à partir de 18H45 (dossier 2) ; Mme JUIN Clarisse ; M. BENTALHA Mohammed ; Mme HANNOTEAUX Maryvonne ; Mme KONTE Maryata ; M. NOGAREDE Alain ; M. SILIGHINI Gérard ; M. CAMOIN Emmanuel ; Mme VILAIN Mireille ; M. MORILLON Marc ; M. HAMEL Raynald ; Mme CANEL Françoise ; M. GANTIER François ; M. BIBES François ; Mme LE GOFF Hélène ; M. MOLINA Michel ; Mme BOCAGE Sophie ; M. CASTEL Patrick ; M. FEUVRAIS Martial ; M. EUDIER Moïse ; M. DULONDEL Michel ; M. WALASZEK Jean-Pierre ; Mme LEMEILLEUR Monica ; M. PERRIN Marc ; M. HUBERT Xavier ; M. SIMON Stéphane ; M. GILLES Hervé ; M. MABIRE Arnaud ; M. SENKEWITCH Georges ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. DE LANGHE Christian ; M. GROIZELEAU Bruno ; Mme HAGUET-VOLCKAERT Florence ; M. RANGER Michel M. CHOKOMERT Patrice ; Mme BENARD Catherine ; M. ROUSSEL Cédric ;

ONT DONNE POUVOIR : Mme DURANTON Nicole a donné pouvoir à M. BOURRELLIER Ludovic ; Mme TUBIANA Camille a donné pouvoir à Mme BEAUVILLARD Karène ; Mme DIOUKHANÉ Coumba a donné pouvoir à Mme LESEIGNEUR Diane ; M. CAPUANO Giovanni a donné pouvoir à Mme JUIN Clarisse ; Mme MORLOCK Sabine a donné pouvoir à Mme AUGER Stéphanie ; M. VINE Pascal a donné pouvoir à M. PAVON Jean-Pierre ; Mme LEPETIT Chantal a donné pouvoir à Mme BANDELIER Lysiane ; M. VEYRI Timour a donné pouvoir à M. SILIGHINI Gérard ; M. WATEL Patrik a donné pouvoir à M. GANTIER François ;

ABSENTS non représentés :

Mme LEBARBIER Stéphanie ; M. FRERET Robin ; M. GHZALALE Fouade ; M. CHAMPREDON Michel ; Mme CAILLAT Catherine ; Mme BAUGE Agnès ; M. LEFRANCOIS Thierry ; M. CINTRAT Jean-Luc ;

♦♦♦

Gestion active de la dette - Délégation au Président pour l'année 2016

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, nous nous retrouvons pour ce premier Conseil communautaire de l'année 2016 pour aborder en particulier le sujet du budget. Vous le voyez, nous allons l'avancer de plus en plus au fur et à mesure, et le budget sera voté de plus en plus tôt de manière à ce que nos services, nos partenaires et nous-mêmes puissions savoir précisément comment va s'organiser l'année au fur et à mesure. Le premier dossier appelle à débattre de la gestion active de la dette et de la délégation au Président pour l'année 2016.

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Au cours de l'année 2015, l'endettement a baissé de 5,7 M€ (dont 1 M€ sur le budget principal), le GEA ayant moins emprunté qu'il n'a remboursé de capital au cours de cet exercice. En deux ans, l'endettement aura ainsi baissé de près de 10 M€. Au dos de votre délibération, vous avez l'encours de la dette. Il se situe sous les 150 M€. Tous budgets confondus, nous sommes à 148,8 M€, et le budget principal est en-dessous des 50 M€ (49,4 M€). À retenir : le taux d'intérêt moyen payé pour l'année est de 2,93%. En comparaison, le taux moyen pour la strate du GEA est à 3,26%, soit environ 0,30 % d'écart, ce qui fait une économie pour le GEA de 450 K€ environ. On peut constater que, mis à part le budget « mobilités durables », tous les budgets voient baisser leur encours en 2015. Les taux révisibles et variables représentent désormais 24% de l'encours (contre 14% début 2015), permettant au GEA de bénéficier du niveau très bas des taux courts. Il faut retenir aussi dans cette présentation que le risque qui pèse sur l'encours a encore diminué en 2015, les produits structurés ne représentant plus que 17 %, alors que 70 % de celui-ci était structuré en 2010. Le seul produit « risqué », classé en 4E, au capital restant dû de 6,85 M€, est adossé à une barrière Libor \$ fixée à 6,75 %, nettement en-deçà du maximum historique. Le taux payé sur cet emprunt a été de 0 % en 2015 et 2016 (l'échéance étant au 1^{er} janvier) et les anticipations sont favorables à cette stratégie, compte tenu de la maturité assez courte de cet emprunt. Tous ces éléments permettent d'afficher une gouvernance de la dette cohérente, de rendre le GEA solvable et permettra un meilleur retour de propositions de la part des banquiers; banquiers que nous avons reçus au mois d'octobre pour leur présenter notre Contrat d'agglomération, et tous sont prêts à suivre le GEA.

Voilà ce que je peux dire sur la dette, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Groizeleau. Avez-vous des questions sur ce premier sujet qu'est la dette ? Non.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DÉCIDE** de conclure, si les conditions s'y prêtent et en fonction des opportunités, des opérations de marchés financiers, **DONNE délégation**, pour l'année 2016, à Monsieur le Président et au Vice – Président chargé des finances, pour conclure ces opérations de marchés, et résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction des fluctuations des taux d'intérêts aux fins de se prémunir contre ou de tirer partie de ces fluctuations. Il lui sera également possible de réaliser une annulation d'opération de retournement et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou au vice-Président à qui le Président délèguerait cette fonction, à lancer une consultation et à passer des ordres auprès du ou des établissements retenus ainsi qu'à signer les documents se rapportant aux opérations de marchés ci-dessus détaillées, ainsi qu'à toutes autres opérations relatives à la dette.*

Budget primitif 2016

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant appelle le budget primitif de notre Agglomération.

Permettez-moi, avant que je donne la parole à Bruno Groizeleau, de vous donner rapidement deux ou trois chiffres beaucoup plus simples que ceux qu'il va nous présenter mais qui me semblent importants et particulièrement représentatifs de ce budget que nous allons vous proposer de voter dans quelques instants.

Le premier chiffre, c'est le chiffre de 10% correspondant à la baisse de l'eau ou, pour être précis, du prix de l'abonnement à l'eau. Le GEA est une collectivité de proximité en charge de cette gestion de l'eau, nous devons à nos habitants un service de qualité et, en même temps, nous devons ajuster les recettes aux besoins. S'agissant de la qualité du service, nous avons rattrapé le retard de facturation, nous avons mis en place la mensualisation, qui sera complète d'ici la fin de l'année, la radio- puis la télérelève se mettent en place, ce qui va nous permettre, et pour nous et pour les habitants, une gestion beaucoup plus précise. C'est donc un sujet important que cette efficacité rendue par l'Agglomération auprès de la population.

Le deuxième chiffre que nous pouvons évoquer, c'est celui de 26,3 M€.

Ces 26,3 M€, mes chers collègues, correspondent au montant de la dotation de compensation versée aux communes. À cela il faut ajouter, entre autres, 6,7 M€ pour la voirie et 1,5 M€ de fonds de concours dédiés aux communes; ce qui fait de l'Agglomération d'Évreux le premier partenaire de nos communes, souvent le premier investisseur dans nos communes, le premier fournisseur de services pour nos communes. Je pense évidemment à l'instruction du droit des sols, à la mutualisation du service Achats, à la proposition de site Internet gratuit pour les communes, à la mise en place du Conseiller en Énergie Partagé, etc. La mutualisation dont nous parlons depuis deux ans est aujourd'hui devenue réalité, et elle fait de l'Agglomération d'Évreux le premier partenaire des communes, en particulier sous forme d'une plateforme de services. Je vous le dis depuis que nous sommes arrivés, l'Agglomération doit être un bouclier pour les communes, évidemment, mais ce bouclier peut aussi prendre la forme d'une plateforme de services. Et je crois que ces millions d'euros nous donnent la mesure de ce que l'Agglomération fait aujourd'hui pour nos communes.

Un troisième chiffre, si vous le permettez : 1,2 M€.

Ces 1,2 M€ correspondent à la perte de Dotation Globale de Fonctionnement pour 2016 : c'est ce que l'État nous enlève cette année pour fonctionner. Sur les trois années cumulées, la perte en dotations de l'État pour notre Agglomération s'élève à 5,2 M€. 5,2 M€ qui auraient dû rentrer dans nos caisses et qui n'y sont pas rentrés. Pour être pragmatique et pour que les uns et les autres se rendent bien compte de ce que cette somme représente, ces 5,2 M€ sont l'équivalent de 4% de baisse des impôts. Si l'État ne nous avait pas retiré ces 5,2 M€, nous aurions pu baisser les impôts de 4%, à périmètre constant, pour rendre l'argent aux contribuables de notre agglomération. Une autre explication peut-être. Si nous devons combler directement cette baisse de dotation de l'État de 1,2 M€, sans faire les efforts que nous vous demandons et que vous accompagnez année après année en matière de fonctionnement et d'organisation, alors nous devrions supprimer 40 postes de fonctionnaires en 2016. Un fonctionnaire représente en moyenne 30 K€, soit 1,2 M€ pour 40 postes.

Voilà la conséquence de la baisse des dotations de l'État sur notre Agglomération cette année, et je ne parle pas évidemment des transferts de coûts (transfert des instructions des demandes de permis de construire, GEMAPI). Dans ce 1,2 M€, je ne vous parle pas des augmentations de charges sociales décidées par l'État, de l'augmentation de la cotisation CNFPT (ce qui permet à nos agents de se former) décidée par l'État et qui grève encore plus le budget de notre collectivité. Vous le savez, la période est difficile, compliquée, dangereuse pour nos finances, et je voulais revenir sur ce chiffre, et surtout l'expliquer pour que chacun comprenne bien quelle est sa valeur.

Un autre chiffre : 4 M€.

4M€, c'est le montant que nous allons investir en 2016 pour le développement économique de notre territoire par les acquisitions foncières. Vous le savez, pendant des années, aucune acquisition foncière n'avait été faite pour le développement économique. Nous les relançons, parce que ces acquisitions foncières pour le développement économique sont des emplois créés sur notre territoire. C'est notre ADN, c'est notre volonté pendant cette mandature de développer l'économie et l'emploi, c'est donc pour nous fondamental. Outre ces 4 M€, je vous annonce que cette année nous allons investir dans le budget principal 19 M€. Nous investissons en 2016 plus que l'an dernier, malgré toutes les difficultés, parce que, pour nous, l'objectif majeur est l'investissement. Avec tous les budgets annexes, ce sont 35 M€ que l'Agglomération investit sur notre territoire cette année. Imaginez l'état de nos entreprises, en particulier les entreprises de travaux publics et du bâtiment, si nous n'arrivons plus dans les années qui viennent à investir. C'est un sujet majeur pour nous.

Nous faisons le choix, nous prenons le risque de continuer à investir. Nous demandons beaucoup d'efforts de fonctionnement à l'ensemble de cette collectivité, mais c'est parce que nous n'avons pas d'autre choix aujourd'hui que de continuer à investir. Certains feraient peut-être bien de ne pas oublier que le jour où nous, collectivités locales, et en particulier l'Agglomération, nous n'investirons plus, ce sera la fin de l'emploi dans beaucoup de secteurs de notre territoire. Nous avons fait ce choix ensemble, nous l'assumons ensemble, et nous continuerons à faire en sorte de pouvoir le faire vivre.

Enfin, un dernier chiffre avant que je ne donne la parole à notre ministre des Finances, le chiffre de 0,0, c'est le pourcentage d'augmentation des impôts locaux que nous avons fait le choix de maintenir. Lorsque vous regardez la presse, lorsque vous regardez les médias, on le voit très régulièrement, de plus en plus de communes, de collectivités, d'agglomérations, de communautés de communes font le choix d'augmenter leurs impôts. C'est la réponse de certains à cette baisse des dotations de l'État, à ces difficultés grandissantes que nous connaissons. Nous avons fait un choix différent qui est celui de continuer à investir, de faire des efforts de fonctionnement importants en matière d'organisation et d'accompagnement, mais nous n'avons pas d'autre choix que de tenir l'engagement que quasiment tous ensemble nous avons pris lors de notre premier Conseil communautaire et qui était de ne pas augmenter les impôts.

Je ne vais pas aller plus loin, mais je pense que ces quelques chiffres permettent de voir le travail réalisé par tout ce Conseil communautaire dans son ensemble, et je voulais vous en remercier et dire à quel point aussi le travail que Bruno Groizeleau mène avec ses équipes est important : sans ce travail en profondeur, que nous voyons peu finalement lorsque nous votons les budgets et l'ensemble de nos délibérations, nous ne pourrions pas continuer à mener à bien le développement de notre territoire comme nous souhaitons le faire, et je souhaitais le rappeler ce soir. M. le ministre des Finances.

M. Bruno GROIZELEAU

Merci pour votre dernière phrase. Il est vrai qu'il s'agit d'un travail de longue haleine, ayant nécessité deux mois et demi d'arbitrages. Au départ, nous étions déficitaires de 2,5 M€, et le virement de section, si nous devions le faire seulement sur 2016, serait de 700 K€ : 3,2 M€ ont donc été trouvés en deux mois et demi. Je remercie tous les services qui ont participé à ces arbitrages. Et tout le monde continue à me dire bonjour, c'est bien. S'agissant de ce budget primitif, la première diapositive qui vous est proposée est une vue d'ensemble des budgets. Par investissement, nous entendons "partie investissement", il y a donc des mouvements financiers, tels que le remboursement de la dette. Vous voyez qu'il ressort 52 M€ en investissement, 100 M€ en fonctionnement, soit 152 M€, et lorsque l'on ajoute les 26 M€ des zones, nous obtenons un budget du GEA de 179 M€. Dans la partie investissement, nous avons 52 M€ avec les mouvements. Comme l'a dit le Président, ce sont 35 M€ d'investissement en comptant les budgets annexes et 19 M€ pour le budget principal, soit 3,2 M€ de plus que l'an dernier.

Voilà pour cette vue d'ensemble.

Budget Zones

Vous avez ensuite les zones : 12,6 M€ d'investissement et 13,9 M€ de fonctionnement, soit un budget "zones" de 26,5 M€. Au niveau des zones, si nous regardons les principaux mouvements sur 2016, des cessions seront inscrites pour 6,7 M€, notamment sur la ZAC du Long Buisson (4,7 M€), le Vallon Fleuri (1,1 M€), Le Long Buisson 2 (337 K€). En face, des études sont inscrites à hauteur de 1,47 M€, justement pour faire quelque chose sur ces zones et pour acquérir de nouvelles parcelles. Des opportunités d'acquisitions sont également inscrites dans ces budgets, elles sont envisagées sur ces zones à hauteur de 2,8 M€. Voilà pour le budget des zones.

Budget principal

La vue d'ensemble de ce budget principal vous montre des dépenses réelles d'investissement de 19 M€, dont 4,1 M€ correspondant au début du Contrat d'Agglomération, et des recettes réelles d'investissement à hauteur de 2,16 M€, correspondant principalement à des subventions. Elles sont faibles cette année, puisque nous sommes en début de programme, de Contrat d'Agglomération, et comme chacun le sait, les subventions ne tombent pas dès le départ, il faut dépenser un peu d'argent pour faire appel aux subventions, donc nous aurons plus de subventions en 2017.

Dans ces dépenses d'investissement, il y a le Contrat d'Agglomération (4,1 M€), la crèche de Navarre, la trame bleue, la coulée verte, le jardin botanique, le jardin de l'Évêché, le Moulin de Navarre, le site Saint-Louis et la SMAC. Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) nous apporte une recette de 2,169 M€, et nous arrivons à un besoin de financement des investissements de 14,7 M€, que nous rajoutons à un remboursement en capital de la dette de 3,2 M€, ce qui fait un total de financement de cette section de 17,9 M€. Comment couvrir cela ? Il y a un autofinancement brut dégagé de 4,9 M€. Je vous ai dit qu'il y avait un virement de section de 700 K€. La dotation aux amortissements représente 4,2M€. Enfin, nous aurons recours à l'emprunt pour 13 M€. Là nous sommes sur une année budgétaire, 2016, comme si nous n'avions pas de compte administratif et de reports. Nous sommes avant le compte administratif qui vous sera présenté au mois de mai, et les reports abonderont ce budget. Vous avez ensuite les différents camemberts sur ce budget principal. Comme je vous les ai commentés, nous allons passer rapidement. Nous allons arriver tout de suite à la partie recettes du budget principal, qui représente 65,3 M€. Comme l'a dit le Président, ce qu'il faut retenir, c'est la fiscalité, qui représente une recette de 27,1 M€, sans augmentation des taux cette année, nous gardons exactement les mêmes taux sur 2014/2015/2016. Les dotations d'État représentaient 22% de nos recettes en 2014 et ne sont plus que de 18% en 2016, soit une nouvelle baisse de 1,24 M€. S'agissant de la fiscalité, nous avons pris une hypothèse de 1% de revalorisation des bases (décision de l'État) et de 0,90% de dynamique (entrée de nouvelles entreprises). En ce qui concerne ces pavés qui viennent illustrer mon propos, vous voyez que la contribution directe représente 27,1 M€, la compensation 9,1 M€, et la Dotation Globale de Fonctionnement, qui était de 12,898 M€ pour être précis, passe à 11,679 M€. En ce qui concerne les dépenses, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 60,4 M€. Une grande partie est liée aux versements aux communes (26,3 M€), comprenant la dotation de solidarité communautaire (qui ne bougera pas et est maintenue) et 23,1 M€ de compensations. Vous avez des pavés importants qui sont les charges de personnel et les charges à caractère général. Il reste donc 34 M€ sur lesquels nous pouvons agir pour diminuer nos charges. Cette année, les charges à caractère général vont diminuer de 3,4%, soit une baisse de 300 K€ environ, et les charges de personnel, nettes de mutualisation, vont être pour la première fois en diminution de - 0,84%, soit une baisse de 125 K€. Si nous regardons ces charges nettes de personnel, elles représentent 20% des dépenses de fonctionnement, mais compte tenu des nombreux services que nous avons en régie, il faut faire attention dans nos comparaisons avec les autres communautés, et ce ratio apparaît très modéré. S'agissant des investissements, la première partie concerne les fonds de concours et les subventions d'équipement versées qui représentent 6,3 M€.

On y trouve :

- le Contrat d'Agglomération : 2,8 M€,
- la déviation Sud-Ouest : 1,7 M€,
- le fonds de concours aux communes : 1,5 M€.

Je vous ai déjà expliqué au moment du débat d'orientations budgétaires que l'enveloppe de 2 M€ des fonds de concours n'était jamais complètement utilisée. En moyenne, ce sont plutôt 1,2 M€ qui sont utilisés. Alors, pourquoi mobiliser de l'argent ? Nous avons donc passé cette enveloppe à 1,5 M€. Toutefois, si nous nous apercevions au moment du budget supplémentaire que les demandes dépassent 1,5 M€, nous repasserions à 2 M€, nous nous y engageons.

- les subventions d'équipement à la Ville d'Évreux : 280 K€.

Vient ensuite la mise en œuvre des compétences communautaires (9 M€) :

- la voirie : 5,2 M€,
- la collecte et la valorisation des déchets (bennes, colonnes à verre, aménagement des déchèteries) : 1,2 M€,
- l'habitat (aides) : 1,8 M€,
- les eaux pluviales (travaux sur les réseaux) : 500 K€,
- les espaces verts,
- l'emploi et l'insertion,
- l'attractivité du territoire.

Le chiffre suivant de 1,3 M€ porte sur les moyens des services, il comprend :

- la flotte : 500 K€,
- les gros entretiens : 500 K€,
- l'administration générale (mobilier, matériel informatique, insertion pour les marchés...) : 318 K€.

Voilà pour le budget d'investissement du budget principal. Passons aux budgets annexes.

Budget Eau

Comme pour le budget principal, vous avez une vue d'ensemble. Les dépenses d'investissement représentent 5,834 M€, comprenant :

- la réhabilitation des réseaux : 4 M€,
- la radio-relève : 500 K€,
- les travaux sur les stations de pompage : 500 K€.

Les recettes d'investissement sont de l'ordre de 1 M€, ce qui fait un besoin de financement de 4,8 M€. Le remboursement de la dette s'élevant à 1,6 M€, le total de besoin de la section est de 6,4 M€. Comment couvrir cela ? Par un nouvel emprunt de 4,9 M€. Mais je peux déjà vous dire que nous n'aurons pas besoin de cet emprunt, puisque nous avons des reports sur le budget Eau de l'ordre de 3 à 4 M€. (Sur l'assainissement, vous verrez tout à l'heure que le report est plus important encore, il est de l'ordre de 14 M€.). Les recettes de fonctionnement tiennent compte de la baisse de l'abonnement de 10%. Comme l'a rappelé le Président, après 5% de baisse du prix de l'eau qui a eu un impact de 300 K€, cette baisse de 10% de l'abonnement aura un impact de 150 K€. Cela fait donc une baisse de 450 K€. Nous sommes excédentaires, les recettes étant de l'ordre de 10,8 M€ et les dépenses de 9,4 M€. Si nous regardons le détail de ce budget Eau, nous voyons très nettement qu'au niveau du fonctionnement, les charges à caractère général ont diminué de -8,68%, que les charges financières diminuent de -15,62 %, du fait de la renégociation et de l'effet des emprunts souscrits en 2010-2011 dont le coût des charges est plus important les premières années puis bascule en investissement. Les charges de fonctionnement du budget diminuent donc de -5,52%, soit 420 K€, et c'est cela qui nous permet de baisser le prix de l'abonnement.

Budget Assainissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 6 M€ et comprennent :

- la réhabilitation des réseaux : 3 M€,
- les études : 1,6 M€,
- les équipements : 1,5 M€.

La recette d'investissement est de l'ordre de 1,5 M€, ce qui fait un besoin de 4,6 M€ environ. Le remboursement de la dette en capital étant de 2,8 M€, le besoin de la section s'élève donc à 7,4 M€. Nous aurions besoin normalement, si nous étions seulement sur cette année, d'un emprunt de 4,6 M€. Je vous ai dit que le compte administratif qui vous sera présenté au mois de mai va laisser un report de l'ordre de 14 M€ sur cette section d'investissement, donc nous n'aurons pas du tout besoin d'emprunter pour l'année 2016. L'autofinancement brut sort à 2,8 M€.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 10,2 M€ et les dépenses à 7,4 M€. Là aussi, ainsi que vous pouvez le voir sur la diapositive suivante, des efforts ont été faits en ce qui concerne les charges de l'assainissement : -17,40% de charges à caractère général et -23,90% de charges financières, ce qui représente une économie de près de 1 M€ sur les charges de fonctionnement et ce qui nous permet de dégager un autofinancement plus fort.

Budget du SPANC

En ce qui concerne le petit budget du SPANC, il est équilibré. Comme vous pouvez le voir sur cette planche, il est même en déséquilibre, un autofinancement ressortant, ce qui était rare, puisque nous étions auparavant plutôt en déficit. Le budget est donc à l'équilibre, avec un excédent de 46 K€.

La baisse des charges à caractère général est liée là aussi à la bonne gestion du service.

Nous commençons à avoir vraiment dans tous les services une culture financière.

Budget Mobilités

En ce qui concerne le budget Mobilités, les dépenses d'investissement sont de l'ordre de 3,1 M€ et comprennent :

- la voirie : 1,6 M€,
- des études : 200 K€,
- l'acquisition de bus (qui relève du GEA) : 500 K€,
- les études pour le Pôle intermodal : 550K€.

Le besoin de financement est de 2,2 M€.

Le remboursement de la dette en capital étant de 576 K€, le besoin de la section est de 2,9 M€, couvert en partie par l'autofinancement (1,881 M€). Ici, nous sommes obligés de faire un virement de section du budget principal d'un montant de 1,361 M€. Le budget tient compte aussi du transfert du transport scolaire, ce qui fausse un petit peu les comparaisons entre les recettes et les dépenses des exercices précédents. Comme vous le montre la diapositive, les charges à caractère général explosent, puisque nous reprenons les charges du transport scolaire au Conseil départemental : elles passent de 668 K€ à 2,1 M€. Mais si vous regardez les recettes, vous voyez dans les subventions et participations que la somme de 1,2 M€ est passée à 3,5 M€. Il est donc très difficile de comparer. En conclusion, je peux dire, M. le Président, que le budget primitif 2016 traduit les efforts de bonne gestion de nos collègues élus et de leurs services et respecte l'objectif de maintenir une forte capacité d'investissement au bénéfice de notre territoire, de nos entreprises et de nos concitoyens malgré le contexte économique et financier dégradé que subit le GEA. Le budget 2016 poursuit donc le travail initié en 2014 d'optimiser sa gestion par des économies, par ses organisations (avec des mutualisations), afin de maintenir un bon niveau d'épargne et d'autofinancement. Le budget 2016 maintient la capacité d'investissement du GEA et l'augmente même. La politique de désendettement du GEA qui a été opérée sur ces deux dernières années de mandature permet de trouver le bon équilibre entre un autofinancement restant significatif et le recours maîtrisé à l'emprunt. Je vous remercie.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Groizeleau, merci pour ce travail de fond important et qui permet de continuer à poursuivre notre travail. M. Priez vous applaudit, ainsi que Raynald Hamel. Avez-vous des questions, des demandes de renseignements, des interventions sur ce sujet ? M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Au vu du tableau présenté, notamment sur l'assainissement qui concerne au BP 2015, 8,23 M€ et au BP 2016, 7,459 M€ (- 937 K€), et des efforts qui ont été faits sur les charges à caractère général, gouverner étant prévoir, et puisque nous avons baissé un peu l'eau et un peu les compteurs, je crois que, l'année prochaine, il faut déjà penser à l'assainissement, pour être dans la continuité. Le budget me laisse penser que nous pouvons y arriver.

M. Guy LEFRAND

Vous savez bien, M. Nogarède, que nous vous écoutons toujours, et d'une année sur l'autre nous tenons compte de vos remarques.

M. Alain NOGARÈDE

Si nous pouvons continuer, ce serait la bonne direction. Voilà la remarque simple.

M. Guy LEFRAND

M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Un point sur les revalorisations de bases dont nous avons parlé notamment dans le cadre de la CFE. Elles relèvent d'une décision d'État, comme vous l'avez dit. Or, comme vous le savez, un certain nombre de mesures économiques ont été mises en œuvre par le gouvernement, et notamment un report du caractère obligatoire des bases jusqu'au 1^{er} janvier 2017, ce qui voudrait dire qu'aujourd'hui la décision que vous avez prise de remonter les bases est une décision de la collectivité et non une obligation légale.

M. Guy LEFRAND

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Je me tourne vers le technicien. Sur les bases de la CFE, quelle hypothèse a été retenue ? Nous avons pris une hypothèse de relèvement des bases de 1%.

M. Guy LEFRAND

Attendez, je vous redonne la parole, M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Cela veut dire que, dans ce cadre-là, nous avons quand même relevé les impôts, de notre décision, sans avoir modifié les taux, comme vous le dites, mais en modifiant les bases.

M. Guy LEFRAND

Nous nous contentons de suivre la loi de finances.

M. Bruno GROIZELEAU

M. Camoin, nous, nous touchons aux taux. Là nous avons pris une hypothèse d'augmentation des bases. Si l'État n'augmente pas les bases, nous aurons une perte de recettes par rapport à notre simulation. Mais nous n'avons pas touché aux bases, nous nous sommes basés sur la loi de finances qui parle de 1% de plus. Nous n'avons pas touché aux bases, nous ne pouvons pas le faire, nous ne pouvons toucher qu'aux taux, taux qui vous seront présentés ensuite et qui montrent que nous maintenons les mêmes taux.

M. Guy LEFRAND

Il faudra tout de même vérifier cette histoire, je pense que c'est important. M. Gantier.

M. François GANTIER

Je voudrais juste une petite précision. Je vais parler un peu pour ma paroisse, bien entendu, mais dans le tableau qui nous est présenté dans la délibération n°2, je vois que, pour les zones d'activités des Surettes/Gravigny, sont inscrits en section d'investissement 322 769 €. Avons-nous une petite idée de ce que cela représente ? Est-ce un projet ? Je voudrais des précisions sur ce chiffre.

M. Guy LEFRAND

Nous n'avons pas la précision, mais nous pouvons vous la fournir.

M. François GANTIER

Cela m'intéresse.

M. Guy LEFRAND

A priori, sur les Surettes, nous sommes plutôt sur des études. Je pense que ce montant se rapporte à des études de requalification, mais nous allons vous apporter une réponse précise.

M. François GANTIER

Cette somme est inscrite dans la section d'investissement.

M. Guy LEFRAND

Les études sont dans les investissements. Je vais toutefois vérifier. Mais, a priori, nous sommes sur les études de requalification. Nous vous donnerons une réponse précise.

M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Ce budget est intéressant, je ne vais pas faire de longs discours là-dessus. Je crois qu'il fonctionne bien, je crois qu'il y a un bon travail de tout le monde. Ce qui me gêne un peu, ce qui m'agace un peu, peut-être parce que j'ai un peu la fièvre, pardonnez-moi, c'est tout le discours, toute l'idéologie et toute la politocailerie qu'il y a autour. J'en prends pour exemple cette question de bases et de taux. Effectivement, il appartient au ministère des Finances de jouer sur les bases, c'est-à-dire de dire l'inflation est de tant et d'autoriser les collectivités à augmenter leurs bases de tant. Point. On entre cela dans la loi de finances. Ensuite, si une collectivité décide qu'elle ne veut pas toucher à la masse des impôts qu'elle va percevoir et si elle décide qu'elle ne veut pas que le contribuable paie davantage, rien ne lui interdit de baisser le taux de telle façon que la valeur faciale de l'impôt reste la même.

M. Guy LEFRAND

Cela s'appelle une baisse des impôts, effectivement.

M. Gérard SILIGHINI

Il y a un moment où il faut arrêter, je crois, de jeter un pilier de la République, l'État, contre un autre pilier de la République, les collectivités locales. Pardonnez-moi ce moment de mauvaise humeur, mais dans tout votre discours introductif, M. le Président, je vous ai entendu enfoncer des portes ouvertes et essayer à chaque fois de dire : « Regardez comme nous sommes bons. »

M. Guy LEFRAND

Des portes ouvertes, donc vous êtes d'accord.

M. Gérard SILIGHINI

« Nous sommes les premiers partenaires des communes. » Évidemment, nous sommes l'émanation des communes. Heureusement que nous sommes partenaires des communes. C'est ce que j'appelle « enfoncer des portes ouvertes ». J'entends tout à l'heure que les taux que nous payons pour l'emprunt par rapport aux taux moyens de la strate nous font faire une économie de 450 K€. Bien sûr que non. Si je m'achète une veste à 50 € parce qu'elle aura été baissée de 10%, d'accord, je n'aurai pas dépensé 55 €, mais j'aurai quand même dépensé 50 €. Je crois qu'il faut arrêter de faire des cocoricos en permanence. Ce budget me paraît être un bon budget, mais ce n'est pas la peine, encore une fois, de dresser une partie de la République contre l'autre, en permanence. M. le Président, la campagne électorale est terminée.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour ce qui est de se prendre des vestes, effectivement, chacun son tour.

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Je vais seulement répondre sur les taux. Je ne suis pas d'accord avec Gérard Silighini. Si nous négocions des taux, c'est bien pour ne pas payer les 50 €, ce n'est pas du rabais. On fait un prêt, on demande la même somme que la strate, et la strate paie plus cher que nous : nous faisons bien une économie de 400 K€ parce que nous avons su suivre les emprunts et avoir de très bonnes opportunités.

M. Gérard SILIGHINI

Pourquoi ne pas se comparer aux meilleurs à ce moment-là ?

M. Bruno GROIZELEAU

On peut toujours se comparer aux meilleurs. Mais pour l'instant je ne suis pas mal. Je baisse le taux depuis que je suis là, et je sais déjà qu'il va encore baisser sur 2016, donc je suis content de moi.

M. Gérard SILIGHINI

Mais c'est tout à fait virtuel.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas virtuel quand on paie 1,80 au lieu de 2,35%. Tous ceux qui ont fait un emprunt dans leur vie savent que le taux d'intérêt de l'emprunt compte un peu, et quand on paie un intérêt moindre, on fait des économies, bien sûr. Vous devriez plutôt vous réjouir que d'être malheureux que cela se passe plutôt bien. Réjouissez-vous avec nous que le budget soit bien géré et que cela se passe bien. C'est cela l'esprit communautaire. M. Silighini, pour une réponse.

M. Gérard SILIGHINI

M. le Président, j'ai commencé par dire que ce budget me paraissait convenable. Je m'en suis réjoui. Ce qui m'agace, c'est que vous le gâchiez par vos remarques.

M. Guy LEFRAND

Je ne suis pas sûr que ce soit moi qui gâche tout. Passons au vote. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTE (moins 3 abstentions) le Budget primitif 2016, arrêté à la somme, en dépenses, de 178 807 017 € se répartissant comme suit :**

<i>En euros</i>	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
<i>BUDGET PRINCIPAL</i>	<i>24 383 697</i>	<i>65 454 889</i>	<i>89 838 586</i>
<i>SERVICE DES EAUX HTVA</i>	<i>7 768 421</i>	<i>11 113 709</i>	<i>18 882 130</i>
<i>SERVICE ASSAINISSEMENT</i>	<i>14 810 775</i>	<i>10 872 960</i>	<i>25 683 735</i>
<i>SPANC</i>	<i>1 006 152</i>	<i>188 080</i>	<i>1 194 232</i>
<i>MOBILITES DURABLES</i>	<i>3 738 647</i>	<i>12 217 409</i>	<i>15 956 056</i>
<i>PEPINIERE SCIENTIFIQUE HTVA</i>	<i>278 148</i>	<i>502 027</i>	<i>780 175</i>
SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES	51 985 840	100 349 074	152 334 914

<i>En euros</i>	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
ZONES D'ACTIVITES HTVA	11 455 754	12 448 249	23 904 003
ZAC du LONG BUISSON 1	4 666 805	5 065 485	9 732 290
ZAC du LONG BUISSON 2	2 384 020	2 656 555	5 040 575
ESPACE d'ACTIVITES de la ROUGEMARE	262 000	462 000	724 000
ZAC la FOSSE AU BUIS SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	571 000	871 000	1 442 000
ZONE d'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	322 769	437 769	760 538
ZAC de CAMBOLLE	1 347 240	1 053 520	2 400 760
ZA GAUVILLE PARVILLE	1 800	1 800	3 600
ZA LE FLOQUET SACQUENVILLE	120	120	240
ZA DE MISEREY	500 000	500 000	1 000 000
ZA LES LONGS CHAMPS FAUVILLE	1 400 000	1 400 000	2 800 000
ZONES D'HABITAT HTVA	1 121 300	1 446 800	2 568 100
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	1 100 000	1 425 500	2 525 500
ZAC DU VALLOT ARNIERES SUR ITON	21 300	21 300	42 600
SOUS TOTAL BUDGETS ZONES	12 577 054	13 895 049	26 472 103
TOTAUX	64 562 894	114 244 123	178 807 017

Budget primitif 2016 – Taxes sur le Foncier Bâti et Non Bâti, Taxe d'Habitation, Cotisation Foncière des Entreprises et Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Vote des taux

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Nous en avons déjà parlé, il s'agit du vote des taux. Comme nous l'avons dit, il n'y a ni augmentation ni baisse des taux. Depuis 2014, depuis que nous sommes là, il n'y a pas eu d'augmentation. La taxe sur le foncier bâti est à 2,98%. La taxe sur le foncier non bâti est à 7,39%. La taxe d'habitation est à 8,82%. La cotisation foncière des entreprises (CFE) est à 24,95%. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est à 12,15%.

M. Guy LEFRAND

Engagement pris, engagement tenu. Qui est pour ne pas augmenter les impôts ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de votre unanimité, mes chers collègues.

Le Conseil communautaire :

*☞ VOTE des taux de fiscalité locale identiques à ceux de l'exercice 2015, **FIXE** le taux sur le Foncier bâti à **2,98 %** et sur le non bâti à **7,39 %**, sur la Taxe d'habitation à **8,82 %**, sur la Cotisation Foncière des Entreprises à **24,95 %**, et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à **12,15 %** pour l'année 2016*

Budget primitif 2016 – Modification d'AP/CP et d'AE/CP

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

À la suite du vote du budget, nous devons voir les AP/CP.

Une nouvelle AP/CP voit le jour pour le versement des fonds de concours dans le cadre du contrat d'agglomération 2014-2020. Elle est créée pour 16 729 976 € pour être précis. Sont inscrits à notre budget 2 776 891 €. Et vous voyez ensuite le rythme de cette AP/CP. L'AP/CP suivante concerne le suivi du plan de sauvegarde Aubépine/Acacias et doit être modifiée.

Vous voyez qu'il y a eu 105 600 € de décalage, il y aura 107 K€ de décalage, et la nouvelle pour l'année n'est plus 212 600 € mais 105 600 €, et vous retrouvez ces deux montants que nous avons retirés sur l'année 2019.

L'AP/CP suivante concerne le suivi du Programme d'intérêt général (PIG) qui doit être modifiée de la façon suivante : 207 090 € sont retirés cette année et mis sur l'année 2017. L'AP/CP suivante concerne le SCOT PLH doit être modifiée comme suit : 22 667 € sont retirés cette année pour être mis en 2017. Sur le budget Eau, pour l'AP/CP concernant la protection des captages d'Arnières, nous retirons 1 664 275 € cette année pour les mettre en fin de contrat sur l'année 2020. L'AP/CP suivant concerne les travaux de réseaux d'eau potable : là aussi, nous retirons 1 770 416 € cette année pour les mettre en 2020. Sur le budget Assainissement, il y a décalage également : nous retirons 1 707 000 € cette année pour les mettre en 2020. Beaucoup de sommes étaient inscrites dans les budgets et qui ne pouvaient pas être réalisées. Nous essayons de faire un budget d'investissement au plus près possible de la réalité : nous ne pouvons plus avoir des taux de réalisation de 38 %, nous cherchons à ce qu'ils soient de 65 à 70%. Enfin, pour l'AP/CP concernant la réhabilitation des réseaux d'assainissement du programme 2015-2020, nous retirons 3 766 000 € de l'année 2016 pour les mettre sur 2020.

Voilà ce qui est proposé, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Dulondel.

M. Michel DULONDEL

Il me semble qu'il y a une coquille dans le deuxième tableau de la délibération. Ce ne doit pas être 845 K€ mais plutôt 950 600 €, puisque j'ai une différence de 105 600, en vérifiant à l'horizontale et à la verticale.

M. Bruno GROIZELEAU

Dans le deuxième tableau du budget ? Des AP ?

M. Michel DULONDEL

Sur le montant total de l'AP. Je crois qu'en ligne cela fait 950 600, et nous avons 845 000 d'inscrit.

M. Bruno GROIZELEAU

Sur quel programme est-ce ? Sur le budget Eau ?

M. Michel DULONDEL

Dans le PDS Aubépine/Acacias, le deuxième tableau. Il y a une épine.

M. Guy LEFRAND

Vous avez regardé dans le détail. Bravo. Nous allons vérifier cela en tous cas. Nous allons voter la délibération mais sous cette réserve. M. Nogarède, qui aime bien les AP/CP.

M. Alain NOGARÈDE

J'aime bien les AP/CP, mais je m'aperçois, puisque nous prenons les AP/CP et que nous les reportons d'année en année, que 2020 va être une année summum. Eau et assainissement : 22 M€. Je crois que nous allons avoir du mal à tout faire en 2020. En plus, ce sera une année d'élections.

M. Guy LEFRAND

Quand vous dites que nous allons avoir du mal à tout faire, vous entendez quand vous serez président de l'Agglomération, c'est cela ?

M. Alain NOGARÈDE

Nous aurons du mal à tout faire, même en commençant avant les élections de 2020.

M. Guy LEFRAND

Il est beaucoup question d'élections ce soir.

M. Alain NOGARÈDE

Je sais que ce sera difficile à faire, mais soit nous réduisons le montant de l'AP quelque part, en mettant des chiffres qui peuvent être crédibles et réalisables, soit nous allons au-delà de 2020, ce qui est peut-être un peu difficile aussi. Du fait du report, nous pouvons nous retrouver l'année prochaine avec des sommes énormes, donc je crois qu'il faut ajuster au maximum les AP/CP à ce qui va être la réalité concrète des années 2016, 2017, 2018 etc., même si je sais qu'il est difficile de tout prévoir, surtout sur des dossiers comme l'eau et l'assainissement où cela peut varier très fort d'une année sur l'autre. Je suis tout de même un peu surpris, parce que l'on voit que nous augmentons tout en 2020. 2020, c'est gratuit.

M. Guy LEFRAND

Cela peut faire un bon slogan de campagne. Bravo.

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Je vais répondre. Je regarde Guy Dossang, parce que nous parlons des programmes Eau et Assainissement, des programmes connus. Nous savons que nous ne pouvons pas les faire cette année, donc nous les avons décalés, il est vrai. Nous avons pris une date butoir, en nous disant que la fin du monde est pour 2020 et qu'il faudra donc tout faire en 2020.

Il est vrai qu'il va falloir aussi que nous travaillions les autres années pour voir ce que nous pouvons réaliser. À mon avis il faudra déborder, nous ne serons pas capables de faire plus que ce que nous avons inscrit et nous serons obligés d'aller sur l'année 2021 et peut-être 2022.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je savais bien que les AP/CP intéresseraient M. Nogarède. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Merci M. Groizeleau.

M. Groizeleau, pour apporter une précision.

M. Bruno GROIZELEAU

Notre collègue avait raison, il y a bien une coquille sur le montant de l'AP. Il s'agit bien de 950 600 €.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Dulondel. Il y en a au moins un qui regarde dans les lignes et dans les interlignes. Bravo. Impressionnant. M. Dulondel veut reprendre la parole. Attention, il a peut-être trouvé une autre coquille.

M. Michel DULONDEL

Je voulais juste dire qu'il s'agit d'une déformation professionnelle.

M. Guy LEFRAND

La profession a parfois du bon.

Le Conseil communautaire :

*☞ **ADOPTÉ**, dans le cadre du budget primitif 2016, divers ajustements d'Autorisations de programme/Crédits de paiement et d'Autorisations d'Engagement/Crédits de paiement*

Protocole transactionnel GEA / M. Jean-Michel FORTIN**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant, mes chers collègues, appelle un protocole transactionnel entre notre Agglomération et M. Jean-Michel Fortin.

M. Jean-Michel Fortin a été employé par l'Agglomération d'Évreux du 1^{er} avril 2008 au 20 septembre 2013, date à laquelle il a fait l'objet d'une mise à la retraite pour invalidité. Le GEA a alors fourni à M. Fortin un état des sommes dues par lui au titre d'indemnités de coordination CNRACL, pour un montant de 7 563,53 €. De son côté, M. Fortin déposait un recours gracieux, demandant au GEA une somme de 15 570 € au titre d'indemnités compensatrices de congés payés avant mise à la retraite. Évidemment, chacun demande de l'argent à l'autre, un différend est né.

Pour éviter une procédure judiciaire longue, une transaction a été conclue et vous est proposée ce soir : les concessions réciproques consistent en une renonciation de chacune des parties à recouvrer les sommes que je viens de vous citer.

La présente délibération vise à ce que vous m'autorisiez à signer un accord transactionnel où personne ne donne d'argent à personne, ce qui permettrait d'éviter des frais de justice et des complications pour tout le monde.

Ce n'est peut-être pas un sujet majeur, sinon pour les gens concernés, mais il faut que cela passe en conseil. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. M. Hamel.

M. Raynald HAMEL

Je voulais savoir si M. Fortin était d'accord avec cette proposition.

M. Guy LEFRAND

Oui, bien sûr. Il s'agit d'un accord transactionnel, donc, par définition, les deux parties sont d'accord.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la conclusion d'un accord transactionnel avec M. Jean-Michel FORTIN, **ADOpte** les termes de l'accord transactionnel dont les contreparties sont les suivantes :

- le Grand Evreux Agglomération renonce à poursuivre la procédure de mise en recouvrement engagée à l'encontre de M. Fortin, pour la somme de 7 563.53€ au titre du remboursement d'indemnités de coordination (CNRACL).

- **en contrepartie**, M. Fortin renonce à réclamer au GEA une indemnisation pour congés liée à la période précédant sa rupture de travail du fait de sa mise en retraite en invalidité, pour un montant de 15 570€.

et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** cet accord transactionnel.

Renouvellement des délégués du SETOM

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, mes chers collègues, appelle le renouvellement des délégués du SETOM. Vous le savez, la presse s'en est largement fait l'écho, par courrier en date du 7 janvier le président du SETOM a annoncé sa démission du syndicat. Le directeur général du SETOM a lui-même démissionné de sa fonction mais reste toutefois au SETOM. L'opposition qui pouvait parfois créer des difficultés entre le SETOM et l'Agglomération d'Évreux se traduit donc par un changement de gouvernance, que nous avons appelé de nos vœux. À défaut de changer le mode de gouvernance, le président a choisi de partir. Je vous rappelle, mes chers collègues, que pendant les deux ans que nous venons de connaître, le SETOM a coûté au GEA et à ses habitants 2 M€ pour la seule augmentation des tarifs. Je vous rappelle, si vous ne le saviez pas, que la démission du Président Jacob est secondaire à une démission de son directeur général, parce que le Bureau a refusé de voter de nouvelles augmentations qui allaient jusqu'à 22%. Ainsi, si le Bureau avait voté cette décision, le SETOM nous aurait réclamé cette année encore plus de 800 K€ juste pour continuer, sans rien changer. Je considère aujourd'hui que, au-delà du respect qui est dû au Président Jacob pour le courage qu'il a eu, l'espoir va renaître, l'espoir surtout d'une reprise en main pour arrêter cette augmentation sans fin des tarifs sans solution proposée ; l'espoir de trouver des solutions techniques en matière d'enfouissement, en matière d'incinération ; l'espoir de trouver des solutions financières, notamment aux emprunts toxiques ; l'espoir de trouver également – disons-le ici – des solutions politiques à une gouvernance qui désavantageait notre Agglomération. Nous avons moins de vice-présidents au SETOM que l'Agglomération de Vernon pourtant beaucoup moins importante au nombre d'habitants et au regard du financement du SETOM. Nous avons aujourd'hui l'espoir que celui qui sera élu président dans quelques jours puisse reprendre à son compte les propositions que nous, délégués du SETOM, avons fait à notre époque, quand nous avons demandé un audit financier, un audit technique et organisationnel, par exemple, et quand nous avons demandé que soit bloqué le prix de l'énergie fournie dans le cadre du réseau de chaleur. Nous avons bon espoir que tout cela puisse aboutir dans 48 heures. Nous voulons donc continuer à être actifs dans ce changement de gouvernance, c'est pourquoi, à la demande de certains membres délégués de l'Agglomération au SETOM, il vous est proposé ce soir d'élire une nouvelle représentation pour ce SETOM, l'objectif étant – et nous en avons tous conscience pour en avoir parlé de nombreuses fois – que le SETOM doit être un outil au service de notre territoire, et non pas le contraire. M. Bibes.

M. François BIBES

Chers collègues, il y a 20 ans, soutenu par mon Conseil municipal, je proposais la candidature de Guichainville pour accueillir notre centre de traitement multi-filières d'ECOVAL. J'avais assorti cet accueil de conditions drastiques. Cela m'imposait un devoir vis-à-vis de la population de Guichainville et des communes voisines, comme Évreux, bien sûr. Ce devoir était de garantir des conditions d'exploitation irréprochables. Voilà pourquoi je m'étais fixé comme mission de suivre de très près cette installation industrielle. Les analyses 2003-2014 de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS), que j'ai reçues la semaine dernière, montrent que cet outil est à la hauteur des espérances auxquelles je m'étais attaché, et j'aurais pu considérer que ma mission était achevée.

Alors s'est présenté un nouveau projet : la construction de l'unité biomasse qui alimente le chauffage urbain de la ville d'Évreux, en imposant du bois A (bois forestier). Cette fois encore j'ai voulu éprouver l'équipement. C'est chose faite. Il est temps pour moi de me retirer, avec le sentiment du devoir accompli, tant du point de vue sanitaire, du point de vue de la mutualisation des moyens au sein du territoire du SETOM, du point de vue de la préservation de l'environnement, tout cela avec un haut niveau d'exigence pour la qualité du service public. Sur cette mission, j'ai été épaulé et accompagné par mes collègues élus ainsi que par les services du SETOM. Je les en remercie. Ma mission étant terminée, je ne suis plus candidat à aucun poste au SETOM. Mes mandats m'auront permis de vivre une aventure industrielle passionnante, de l'élaboration du projet à son exploitation. Il est évident que je resterais vigilant, M. le Préfet m'ayant demandé de faire partie de la commission de suivi des sites. Autrement dit, d'acteur je passe observateur privilégié, puisque je connais parfaitement l'outil. Convaincu que vous saurez apprécier comme je l'ai fait ce bel outil, je vous prie de croire, chers collègues, à mes meilleures salutations.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Bibes. Merci surtout pour cette déclaration. Merci pour le courage que vous avez de prendre cette décision, qui n'est pas facile. Je voulais vous dire que, au-delà des différends qui ont pu nous opposer parfois sur le mode de gestion du SETOM, nous avons toutes et tous toujours apprécié – et nous continuerons à le faire parce que vous ne manquerez pas, je pense, de nous interpeler sur le sujet – la qualité du travail que vous avez mené pour protéger l'environnement face à ECOVAL et face à cette structure. Je voulais donc au nom du Conseil communautaire vous remercier, d'abord pour le travail effectué et surtout pour le travail que vous allez continuer à faire. En effet, je suis tranquille, nous n'avons pas fini de vous entendre à propos du SETOM. J'ai reçu également d'autres demandes de renouvellement au niveau des délégués du SETOM. J'ai donc une liste à vous proposer, liste que vous pouvez modifier ou compléter en proposant votre candidature. Aujourd'hui, je vous propose comme titulaires : M. Perrin, M. Gavard-Gongallud, M. Barral, M. Dossang, M. Cintrat, M. Castel, M. Nogarède, M. Groizeleau, M. Daix, M. Bouillie. Se sont déclarés comme suppléants : Mme Dioukhané, M. Bentalha, Mme Leseigneur, M. Molina, M. Chokomert, M. Feuvrais, M. Gilles, M. Silighini, M. Lefrand, Mme Tubiana. Y a-t-il d'autres candidatures éventuelles ?

S'il n'y a pas d'autres candidatures, quelqu'un demande-t-il un vote à bulletins secrets ?

Je vais donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE (moins deux abstentions) en qualité de représentants du GEA au sein du Comité syndical du SETOM :**

TITULAIRES

*M. PERRIN
M. GAVARD – GONGALLUD
M. BARRAL
M. DOSSANG
M. CINTRAT
M. CASTEL
M. NOGAREDE
M. GROIZELEAU
M. DAIX
M. BOUILLIE*

SUPPLEANTS

*Mme DIOUKHANE
M. BENTALHA
Mme LESEIGNEUR
M. MOLINA
M. CHOKOMERT
M. FEUVRAIS
M. GILLES
M. SILIGHINI
M. LEFRAND
Mme TUBIANA*

Information

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je dois également vous donner une information concernant le Schéma départemental de coopération intercommunale, à savoir les fameuses fusions d'EPCI. Vendredi, le SETOM se réunira, mais la CDCI se réunira également, pour aborder le nouveau Schéma de coopération intercommunale. Cette rencontre va évidemment donner lieu à de nombreux échanges, puisque de nombreux EPCI et de nombreuses communes ont voté contre les propositions faites par M. le Préfet. M. le Préfet, vous le savez, a intégré dans son schéma le rapprochement entre la Communauté de Communes de la Porte Normande et le GEA. Ce rapprochement a été validé par une très grande majorité de communes, tant au niveau de l'Agglomération d'Évreux que de la Communauté de Communes de la Porte Normande, l'ensemble des élus représentant plus de 90% de la population sur ces territoires. Nous allons donc, dans les mois qui viennent, créer ce territoire de plus de 100 000 habitants, 50 000 emplois, et 63 communes. C'est un pas important, historique, pour notre agglomération. Certains disaient que cela allait dans le sens de l'histoire, je crois surtout que cela structure et prépare notre avenir. Nous voulions être dans une dynamique positive, eh bien, cela marche. Les commissions se réunissent, avec des élus, des fonctionnaires, des experts. Beaucoup d'entre vous y participent, et je vous en remercie : vous êtes en train de préparer une nouvelle gouvernance et de nouvelles responsabilités pour cette Agglomération. Il se trouve que nos voisins s'intéressent au travail que nous menons et qu'un territoire supplémentaire, un EPCI, a fait la demande d'intégrer notre Agglomération. Il s'agit de la Communauté de communes rurales du Sud de l'Eure, à savoir la Communauté de communes de Nonancourt sauf Nonancourt, puisque cette ville est déjà aujourd'hui dans l'Agglomération de Dreux. C'est une bonne nouvelle, car cela montre que la dynamique que nous avons impulsée, que le travail que nous menons, que le respect que nous témoignons aux communes membres de notre Agglomération sont reconnus et respectés, voire même enviés à l'extérieur de notre territoire. Aujourd'hui, nous ne savons pas encore ce que cela va donner. Pour être plus précis, la Communauté de communes rurales du Sud de l'Eure devait intégrer la grande Communauté de communes du Sud de l'Eure avec Rugles, Breteuil, Damville, Verneuil. Les douze communes ont voté à l'unanimité contre ce projet de rapprochement. Quatre communes ont demandé à se rapprocher de Dreux, ce qui ne sera pas possible, le Préfet ayant bien expliqué que, d'une part, ce doit être l'EPCI en entier qui bascule d'un côté ou de l'autre, et que, d'autre part, il ne basculerait pas à l'extérieur de la Région normande et à l'extérieur du département de l'Eure. En dehors de ces quatre communes qui ont demandé leur rattachement à Dreux, huit communes ont demandé leur rattachement à la nouvelle Agglomération que nous allons former avec Saint-André de l'Eure. Il ne s'agit pas ce soir de voter pour ou contre. Nous n'en sommes pas là. Il faut d'abord savoir si le Président Hervieu déposera un amendement en CDCI, si cet amendement sera voté en CDCI, auquel cas nous aurons à nous prononcer pour dire ce que nous pensons de ce rapprochement éventuel. Certains qui trouvaient que cela allait vite avec Saint-André vont sans doute trouver que cela va encore plus vite. Il ne s'agit pas en l'occurrence d'un choix que nous avons fait : c'est une demande de nos collègues de se rapprocher de nous. Je vous rappelle que nous sommes aujourd'hui à plus de 100 000 habitants et que cette communauté de communes représente 9 000 habitants, soit moins de 10% de notre collectivité actuelle. C'est la conséquence de notre rapprochement avec Saint-André. Cela montre que la dynamique impulsée est la bonne. Ce territoire est certes moins évident que celui de Saint-André, nous le voyons bien dans le choix des communes, puisqu'une partie d'entre elles souhaiterait aller vers Dreux et qu'une autre partie souhaite venir vers nous, ce qui traduit une césure au sein de cette communauté de communes. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter. Le Président Hervieu m'a interrogé. Nous en avons parlé en Bureau communautaire il y a quinze jours. Le Bureau communautaire de l'Agglomération d'Évreux a émis un avis favorable à la poursuite de la réflexion sur ce sujet.

Nous ne nous sommes évidemment pas prononcés, puisque nous n'avons pas à nous prononcer, mais le Président Hervieu nous demandant quelle était l'opinion de l'Agglomération, le Bureau communautaire a rendu un avis favorable, qui n'est en rien un avis définitif (lequel vous revient), pour continuer à laisser vivre le processus. Je le répète encore une fois, la démarche sera longue avant que cela n'aboutisse éventuellement. Nous aurons l'occasion d'y revenir, puisque ce territoire, qui est beaucoup moins important que notre propre territoire et celui de Saint-André, peut avoir l'intérêt de nous créer un lien avec la Nationale 12, ce qui nous permettrait d'être à la fois sur les Nationales 13, 154 et 12, et donc d'avoir un grand aménagement territorial en matière d'infrastructures qui peut nous accompagner sur notre développement économique. Cela fédère autour de la capitale de l'Eure, avec des communes qui utilisent aussi aujourd'hui les services de l'Agglomération et de la Ville d'Évreux mais sans payer les charges qu'ils impliquent. Cela nous permet de continuer à mutualiser, donc cela nous renforce dans notre travail de mutualisation sur le droit des sols, les expertises que nous offrons aux uns et aux autres. Au-delà de tout cela, un débat va s'engager entre nous dès lors que la CDCI aura éventuellement voté cet amendement proposé. Si vous le souhaitez, nous pouvons évidemment en débattre ce soir, mais aucune décision ni aucun choix ne seront faits ce soir. Notre objectif est d'attendre de voir ce que la CDCI va proposer avant de pouvoir nous-mêmes nous prononcer. Il me semblait important, en termes de transparence, que vous soyez informés de ce choix, qui globalement reste très minoritaire – sans vouloir être désagréable à mes collègues du Sud de l'Eure – par rapport à ce que nous construisons aujourd'hui. Bien évidemment, j'ai informé ces derniers que nous ne repartirions pas de zéro si jamais la Communauté de communes du Sud de l'Eure faisait le choix de nous rejoindre et que ce choix était validé, mais qu'ils intégreraient le travail déjà mené. Évidemment nous ne repartirions pas de zéro, un vrai gros travail est mené, certaines commissions avancent très vite et sont déjà quasiment prêtes pour la fusion, même si d'autres en sont encore à des débats plus en amont. Il me semblait important de vous informer sur ce sujet ce soir. Voilà où nous en sommes. Évidemment je ne manquerai pas de vous tenir informés dès lors que nous aurons les résultats et les réponses de la CDCI, sachant que, a priori, le Préfet ne devrait pas faire voter en CDCI les amendements cette fois-ci et devrait attendre probablement le mois de février avant de nous demander un éventuel positionnement. Voilà où nous en sommes ce soir sur ce sujet. M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Avez-vous le nom des communes ?

M. Guy LEFRAND

J'ai le nom des communes, je n'ai pas le détail en tête des communes qui ont voté pour Dreux et de celles qui ont voté pour Évreux. Celles qui ont voté pour Dreux sont celles qui sont plutôt sur le bassin de vie de Dreux. De mémoire, je crois qu'il doit y avoir Louye, Muzy, Saint-Georges-Motel. Saint-Germain-sur-Avre a voté pour nous en demandant à venir chez nous. Mesnil-sur-l'Estrée peut-être. Celles qui sont vraiment en bordure et qui font partie du bassin de vie de Dreux. Mes chers collègues, je vous remercie, notre Conseil est terminé. Pardon, M. le ministre des Finances veut faire une intervention.

M. Bruno GROIZELEAU

Tout le monde a-t-il bien signé ?

M. Guy LEFRAND

Personne ne part avant d'avoir signé.

M. Bruno GROIZELEAU

Il n'y a plus que le Bureau communautaire. Ne bougez pas, chers collègues.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie, mes chers collègues. Bonne soirée.

La séance est levée à 19 heures 15.